

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 04 octobre 2021	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite effectuée à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Ratio est respecté lors de la visite.
 -L'aire de jeu intérieur offre aux enfants une grande variété de matériel. Celui-ci est à la disposition des enfants et adaptée au niveau d'âge. J'observe beaucoup de littéracie dans les salles de classe. Les zones de jeux sont variées, invitantes et adaptées aux besoins des enfants.
 -Nous retrouvons dans les salles de classe les portfolios de chacun des enfants, ceux-ci contiennent des preuves d'observations effectuées par les éducatrices qui ont été documentées
 -Les mesures ont été prises pour quelques locaux, une rencontre aura lieu avec la direction pour établir la répartition des groupes dans les salles de classe. La directrice va contacter la mentore pour lui faire part du plan qui sera mis en place pour les changements à venir.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 octobre 2021

Date

original signé par

Christine Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 octobre 2021

Date